

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2021 A 19 HEURES 30

Présents: M. FRANCKE Grégoire, Maire, Mme GRIVES Karen, 1^{ère} Adjointe, M. BONDUAEUX Alain, 3^{ème} Adjoint, M. NEUVILLE Cédric, 4^{ème} adjoint, Mme WEILLAERT Aude, Mme VEREECQUE Caroline, Mme VERBEKE Martine, Mme BEAUCAMP Sophie, Mme AYELLO Frédérique, Mme Claire VANERTEN, conseillers municipaux.

Excusés: M. LOY Jean-Pierre donne pouvoir à M. Alain BONDUAEUX, M. DEWITTE Jean-Pierre donne pouvoir à Mme Claire VANBERTEN, M. BODDAERT Joël donne pouvoir à M. Alain BONDUAEUX.

Absent : M. DEBLIECK Michaël.

A l'ordre du jour

Compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal et signatures du registre

Monsieur le Maire fait part du compte-rendu de la réunion précédente et demande à l'assemblée de signer le registre des délibérations.

Retraits au SIDEN-SIAN

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur les retraits de membres adhérents du SIDEN-SIAN suivants :

- La Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole a sollicité le retrait de la Commune de Maing pour la compétence « Eau potable » sachant qu'elle a, par ailleurs, confirmé son adhésion pour toutes les autres communes de son territoire déjà adhérentes au SIDEN-SIAN.
- La Communauté de Communes du Ternois a sollicité le retrait de la commune d'Auxi-le-Château pour la seule compétence « Assainissement Non Collectif » afin d'uniformiser le fonctionnement de son Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) sur son territoire.
- Le SIDEN-SIAN a sollicité le retrait des Communes de Liez et de Guivry pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » (DECI). En effet, la Communauté d'Agglomération de Chauny Tergnier la Fère a fait valoir son droit de retrait du SIDEN-SIAN AU 31 Décembre 2020 pour la compétence « Eau Potable » en application d'une disposition de la loi NOTRe. Le SIDEN-SIAN ne peut plus donc garantir le bon fonctionnement du service DECI sur ces deux Communes du fait du lien technique entre la compétence « DECI » et la compétence « Eau Potable ».

Les retraits du SIDEN-SIAN sont validés par le Conseil Municipal à l'unanimité.

Forfait à l'école Saint Joseph

Monsieur le Maire demande de bien vouloir délibérer sur le forfait versé à l'école Saint Joseph pour les élèves bambecquois selon le contrat d'association. Il y a 28 élèves bambecquois soit $28 \times 400\text{€} = 11\,200\text{€}$ divisé par 2. Le forfait du 1^{er} semestre de l'année scolaire 2021-2022 sera de 5 600€. Le Conseil Municipal valide le forfait à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré Madame la Directrice de l'Ecole Saint Joseph ainsi qu'un représentant de l' Association Foncière pour l'Aménagement des Bâtiments (AFAB) et l'Organisme de Gestion GEC de l'Enseignement Catholique (OGEC). L'AFAB souhaite faire des travaux de clôtures derrière l'école située au 12 place du jeu de paume. Ces travaux empièteraient sur le domaine public. Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'établir une convention d'occupation du domaine public.

Après débat, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour établir la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Conventions déneigement

Monsieur le Maire informe que la CCHF a renouvelé les conventions relatives à l'intervention des exploitants agricoles pour le déneigement du réseau routier communal. Sur la Commune de Bambeckue, il y a 3 exploitants qui ont bien voulu renouvelés leurs engagements. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer les conventions entre la Commune, la CCHF et les exploitants agricoles. L'autorisation est donnée à l'unanimité.

Personnel communal

Monsieur le Maire rappelle qu'il était convenu d'établir des nouveaux « Parcours Emploi Compétence » à compter du 1^{er} septembre 2021. Mme Emeline DEROI a été recrutée pour aider à la cantine, le périscolaire et le nettoyage des locaux et Monsieur Kévin LOONES a été recruté pour les espaces verts. Afin que la Trésorerie valide ces contrats, le Conseil Municipal doit donner l'autorisation à Monsieur le Maire de les signer. L'autorisation est donnée à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir prendre une délibération instaurant les indemnités horaires pour travaux supplémentaires. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'emploi du temps de Mme RONDELE a été changé. Un entretien individuel sera fait afin d'expliquer les responsabilités qu'engendre ce nouvel emploi du temps et les attentes de la Commune.

Convention Territoriale Globale

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a été la démarche contractuelle majeure, portée par les CAF, depuis 2006, pour encourager le développement des services aux familles en matière de Petite Enfance, d'Enfance et de Jeunesse. La Commune de Bambecque en a bénéficié jusqu'au 31 décembre 2019.

A compter du 01 janvier 2020, et au fil des échéances CEJ, la Convention Territoriale Globale devient le seul contrat d'engagements politiques entre les collectivités et les Caf.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir délibérer pour que la commune s'engage à s'inscrire dans la démarche de la Convention Territoriale Globale de la CCHF. Après débat, le Conseil Municipal valide la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Taxe foncière sur les propriétés bâties

Monsieur le Maire explique que le transfert de la part départementale de la taxe foncière dans le bloc communal a conduit à la réécriture de l'article 1383 du Code Général des Impôts. A compter du 1^{er} janvier 2021, les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont, par principe, exonérées de droit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement. Les communes peuvent par une délibération réduire l'exonération pour la part qui leur revient. Après débat, le Conseil Municipal décide de réduire à 40% l'exonération de la base imposable. Une délibération sera prise dans ce sens.

Consultation publique sur la SARL HAMEZ

Monsieur le Maire fait part de la consultation publique sur la demande présentée par la SARL HAMEZ en vue de demander l'enregistrement d'un élevage de 1945 animaux-équivalent porcs de type post-sevreux-engraisseur à Wylder.

Le Conseil Municipal doit donner un avis sur ce projet, une partie du territoire de la commune de Bambecque se trouvant dans un rayon d'un kilomètre autour de l'installation concernée.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité

Tarif locations salle « Espace Yserhof »

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs de location de la salle « Espace Yserhof » qui prendra effet au 01 octobre 2021.

	Tarif pour les extérieurs	Tarif pour les bambecquois(es)
Vin d'honneur, conférence	400€	270€
Repas au midi	550€	360€
Repas suivi d'une soirée	750€	450€
Vin d'honneur suivi d'un repas	870€	530€
Enterrement, lendemain de mariage	170€	120€
Casse (verres, tasses, couverts etc.)	3€	3€
Casse (plat inox etc.)	10€	10€

Incivilités

Monsieur le Maire fait part de plusieurs incivilités sur la commune :

Non-respect du panneau sens interdit rue des Ifs côté de la route de Rexpoède, il est proposé de mettre la rue des ifs pour les habitations 2 et 4 en impasse.

Non-respect du panneau sens interdit lotissement de l'Yser et vitesse excessive, il est proposé des contrôles radar régulier.

Concernant la promenade des chiens sur le village, un arrêté sera pris pour « interdiction de promener son animal sans laisse » en agglomération sous peine d'amende.

Un arrêté sera pris interdisant l'accès au terrain de football aux animaux de compagnie.

Les jeunes adolescents qui ne respectent pas les aires de jeux et la tranquillité des habitants après 22 heures. Un débat est lancé, des actions seront étudiées pour une mise en place avant le printemps 2022.

Cabinet médical

Des modulaires ont été mis en place sur le parking de la salle « Espace Yserhof ». La commune mettra à disposition le raccordement à l'électricité et l'eau. Sauf contrainte, le cabinet médical sera fonctionnel début octobre 2021.

Travaux divers

Monsieur le Maire fait part de la mise en place de l'abri de bus, il manque les côtés en verre (en commande) et la peinture définitive.

La fontaine à eau a été installée à l'école « Jean de la Fontaine ».

Modifications budgétaires

Pour donner suite à des annulations de location de salle à cause du Covid19, la commune doit rembourser des arrhes.

Pour cela il faut procéder à des modifications budgétaires comme suit :

Compte 673 « Titres annulés » + 1000€

Compte 6042 - 1000€

Une délibération sera prise.

Questions diverses

Les horaires d'ouverture de la mairie au public changent à compter du 04 octobre 2021

Lundi 8h30 à 12h – fermé l'après-midi

Mardi 8h30 à 12h et 14h à 17h30

Mercredi 8h00 à 12h00

Jeudi matin fermé – après-midi de 14h à 19h

Vendredi 8h30 à 12h

Le banquet offert aux anciens de la commune aura lieu le dimanche 17 octobre dans la salle « Espace Yserhof ».

3 administrés se sont proposés pour la participation citoyenne. Monsieur le Maire relance auprès des membres présents. 5 membres du conseil municipal se sont inscrits.

Une nouvelle rencontre aura lieu le mardi 19 octobre 2021 avec la Commune d'Oost-Cappel, la commune de Rexpoëde et la médiathèque départementale pour l'organisation de la médiathèque de la source.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu Madame NORMAND, Référente famille au Centre Social de Rexpoëde pour le projet social de la passerelle. Elle propose d'organiser dans la salle « Espace Yserhof le vendredi 22 octobre, une veillée Brassens, à l'occasion du centenaire de sa naissance. Il s'agirait d'organiser une exposition de photos, de raconter la vie de l'artiste à travers quelques archives audiovisuelles, de valoriser ses œuvres poétiques et ses paroles, en conte et bien sûr en chansons.

LA SEANCE S'EST LEVEE A 23H15

